Réception par le préfet : 16/10/2025



République française

Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf octobre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le trois octobre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice: 55

Présents: 36 Suffrages exprimés : 48 Absents: 19 - dont POUR: 48 Absents AVEC pouvoir - dont CONTRE: 12 0 Absents SANS pouvoir 7 Nombre d'abstention(s): 0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth Mme ANGELETTI Frédérique Mme ARAGONES Claire

M. BATOUX Philippe M. BOREL Félix M. BOURSE Etienne

M. CARLIER Roland Mme CATALANO-LLORDES Gaétane

M. COURTECUISSE Patrick M. DECHER Martine M. DERRIVE Eric

Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa

M. GERAULT Jean-Pierre Mme GIRARD Nicole Mme GREGOIRE Sylvie Mme JEAN Amélie

M. JUNIK Pascal M. JUSTINESY Gérard M. KITAEFF Richard M. LE FAOU Michel

M. LIBERATO Fabrice M. MASSIP Frédéric Mme MILESI Véronique

Mme MONFRIN Marie-Josée

M. MOUNIER Christian Mme NALLET Christine M. NOUVEAU Michel M. PETTAVINO Jean-Pierre Mme PIERI Julia M. RIVET Jean-Philippe

2025/

M. ROUSSET André Mme ROUX Isabelle M. SILVESTRE Claude M. SINTES Patrick M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain

Mme AUDIBERT Danielle Mme BASSANELLI Magali Mme BLANCHET Fabienne

Mme BUCHACA Sophie

Mme CLEMENT Marie-Hélène

Mme CRESP Delphine Mme DAUPHIN Mathilde

Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse

Mme PAIGNON Laurence M. SEBBAH Didier

Mme STELLA Aurore

Absents excusés :

Mme FAURE Cécile

Mme MACK Marie-Thérèse

Mme MARIANI-RENOUX Séverine

Mme PALACIO Céline Mme PONTET Annie

ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric ayant donné pouvoir à M. JUNIK Pascal ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents non-excusés :

M. PEYRARD Jean-Pierre M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth



République française 2025/.... Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025

ASTANCE.	
N°	2025-177

VALORISATION DES DECHETS – Délégation de signature au Président pour les contrats, conventions et leurs avenants avec les éco-organismes et repreneurs des filières REP - Modification de la délibération n°2023-116 du 29 juin 2023

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2224-14 et L. 2333-78;
- Vu le Code de l'environnement ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par arrêté préfectoral du 29 janvier 2020;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-116 en date du 29 juin 2023 relative à la délégation de signature au Président pour les contrats, conventions et leurs avenants avec les éco-organismes et repreneurs des filières REP;
- Vu l'avis du bureau communautaire du 18 septembre 2025.

Par délibération du 29 juin 2023, le Conseil communautaire a donné délégation de signature globale au Président pour l'ensemble des contrats, conventions et avenants avec les éco-organismes et les repreneurs matière, à savoir :

Eco-Organismes	Flux	
Citeo	Papiers graphiques ménagers et assimilés	
Adelphe	Emballages ménagers	
EcoDDS	Déchets Diffus Spécifiques	
Corepile	Piles et accumulateurs	
Ecomaison	Ameublement ménager, Jouets, Articles de Bricolage et de Jardin	
Ecosystem	Déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers	

Repreneurs	Flux
Valorplast	Plastique
ArcelorMittal	Métaux
Affimet	Aluminium
Fonds dotation Recyclage petits aluminium	Capsules de café
Norske	Journaux Revues Magazines
OI France	Verre
Revipac	Papier Carton non complexé

Il est nécessaire d'ajouter trois nouveaux éco-organismes : l'éco-organisme VALOBAT pour la REP « bâtiment, ameublement, bricolage & jardin », l'éco-organisme CYCLEVIA pour la REP « huiles minérales, synthétiques, lubrifiants et industrielles » et l'éco-organisme REFASHION pour le REP « textiles ».

Le nouveau tableau est le suivant :

Eco-Organismes	Flux	
Citeo	Papiers graphiques ménagers et assimilés	
Adelphe	Emballages ménagers	
EcoDDS	Déchets Diffus Spécifiques	
Corepile	Piles et accumulateurs	
Ecomaison	Ameublement ménager, Jouets, Articles de Bricolage et de Jardin	
Ecosystem	Déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers	



République française 2025/.... Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025

Refashion	Textiles	
Valobat	Bâtiment, ameublement, bricolage et jardin	
Cyclevia Huiles minérales, synthétiques, lubrifiants et industrielles		

Repreneurs	Flux	
Valorplast	Plastique	
ArcelorMittal	Métaux	
Affimet	Aluminium	
Fonds dotation Recyclage petits aluminium	Capsules de café	
Norske	Journaux Revues Magazines	
OI France	Verre	
Revipac	Papier Carton non complexé	

Le Conseil Communautaire,
Ouï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- DONNE une délégation de signature globale à Monsieur le Président, pour l'ensemble des contrats, conventions et avenants avec les éco-organismes et les repreneurs matière durant la totalité du mandat;
- MODIFIE la délibération n°2023-116 en date du 29 juin 2023 et d'ajouter trois éco-organismes ;
- DIT que chaque signature d'acte devra être précédée d'une décision du Président ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS

Cavaillon, le 13 octobre 2025

Le Président,

Gérard DAUDET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l'administration sur le recours gracieux préalable.

